



Avril/Mai/Juin 2010



LA LETTRE DE JEAN DESESSARD

Sénateur Vert de Paris

Edito

Ce qui est remarquable dans nos sociétés soi-disant développées, c'est l'incapacité des dirigeants politiques à anticiper et à prendre les décisions à temps.

Tout annonçait la crise financière, pourtant aucune réaction en amont... et patatras, il faut gérer le big bang financier, le déficit bancaire abyssal.

Et depuis, rien...

Tout annonce la crise sociale dans nos pays européens, et pourtant on continue : avantages fiscaux, profits pour les plus fortunés (l'affaire Bettencourt illustre les us et coutumes de la classe dirigeante) et toujours plus de rigueur, de précarité et de chômage pour la majorité de la population.

Dans les banlieues, la crise est dramatique et la réponse n'est que policière alors que la limite du supportable est atteinte.

Mais jusqu'à quand pourrons-nous tenir, alors que les tensions se radicalisent, que la violence se généralise ?

La crise écologique est constamment évoquée mais aucun plan d'action cohérent n'a été mis en place.

Au contraire, chaque Etat, chaque groupe social accélère l'allure pour rester dans le peloton de la course folle à la croissance. Marées noires, pollutions en tous genres, sécheresses, pénuries de ressources s'installent durablement dans des zones de plus en plus importantes. Inondations, ouragans, tsunamis disent le désordre climatique...

Par conséquent, la question n'est plus de savoir s'il y aura crise à court terme, mais de prévoir la forme qu'elle prendra : crise financière mondiale, catastrophe écologique, conflit armé, explosion dans les banlieues...

A moins d'un sursaut politique et citoyen d'ampleur ?

Retraites, un projet de réforme à contre-sens

Nous défendons une refonte globale de notre système de solidarité et du temps de travail

La réforme des retraites sera en débat à l'Assemblée Nationale, en septembre puis au Sénat, en octobre. Les Verts, lors de leur Conseil national de juin, ont clairement affirmé leur opposition à ce texte. Les parlementaires écologistes argumenteront contre ce texte de loi et à cette occasion défendront leur projet de société.

A ceux qui accusent les écologistes, opposés à la réforme, "d'immobilisme", qui affirment qu'il faut tenir compte des "nouvelles réalités", nous répondons "quelle est votre vision de l'avenir ?" A qui se fier ? A ceux qui se contentent d'une transposition comptable de l'évolution démographique pour pallier aux difficultés financières, ou à ceux qui pensent qu'il faut envisager une refonte globale de notre système de solidarité qui tienne compte de la plus grande crise écologique que notre planète ait connue depuis l'apparition de l'homme sur terre ?

Au cours du débat parlementaire, nous allons démontrer que nous sommes plus réalistes et plus pertinents que ceux qui pensent que pour résoudre la crise, il faut travailler toujours plus et plus longtemps.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre actuel du système par répartition : les pensions des retraités d'une année sont financées par les cotisations sociales prélevées sur la masse salariale des actifs de cette même année.

Selon les travaux du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) le nombre des retraités augmente sous l'effet combiné de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations de "baby-boomers", devenus "papy-boomers" et de l'allongement de l'espérance de vie.

Le ratio « nombre de retraités / nombre d'actifs cotisants » augmente, ce qui signifie à terme un déficit croissant correspondant à des pensions de plus en plus importantes pour un nombre d'actifs stable.

Pour contenir ou éviter ce déficit, il existe, dans le cadre du système par répartition, plusieurs leviers : la baisse des dépenses, soit par la baisse du montant des pensions, soit par la baisse du nombre de pensionnés ou l'augmentation des recettes, soit par l'augmentation des cotisations payées par les salariés et les entreprises, soit par la fiscalité affectée aux retraites.

Dans son projet de réforme, le gouvernement a écarté l'idée d'une augmentation des recettes et a choisi de limiter les dépenses en réduisant le nombre de retraités - c'est à dire en repoussant de deux ans l'âge de départ à la retraite - tout en assurant vouloir maintenir le montant des pensions.



Jean Desessard a été élu au Sénat en septembre 2004.

Il est membre de la Commission des Affaires sociales depuis 2008.

Les cinq élu.e.s Verts au Sénat sont rattachés administrativement au groupe socialiste.

Sénat - 15, rue de Vaugirard, 75006 Paris - Tél. : 01 42 34 34 43 - Courriel : j.desessard@senat.fr

<http://www.desessard-senateur.org/>





Ce raisonnement, basé sur l'évolution démographique, peut apparaître cohérent, mais il ne tient pas compte de la crise sociale et environnementale.

Cette réforme ne résoudra rien sur le long terme et il faudra dans un avenir très proche, si l'on reste toujours dans la même logique, repousser l'âge de départ de 62 à 65 ans, puis de 65 à 70 ans.

Cette réforme part du postulat qu'en repoussant l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans, les seniors travailleront donc deux ans de plus (il y aurait donc plus d'actifs) et les retraités seront moins nombreux (deux ans de pensions à verser en moins).

Comment peut-on penser que les seniors continueront à travailler deux ans de plus, alors qu'aujourd'hui seulement la moitié des 55-59 ans est en activité (pour être précis, 56 %) ? Le gouvernement est d'ailleurs conscient de cette difficulté car il prévoit dans la réforme des aides à l'emploi pour les seniors. En réalité, cette mesure reviendra à diminuer leur pension, car ils auront de plus grandes difficultés à cotiser suffisamment longtemps pour obtenir une retraite à taux plein. C'est un non-sens !

Un meeting rassemblant toutes les organisations du Collectif «Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites» aura lieu le 8 septembre à Montreuil.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Eric Woerth, Ministre du Travail, de la solidarité et de la fonction publique, a présenté lors du Conseil des Ministres du 13 juillet le projet de loi portant réforme des retraites.

- **Relèvement de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans.** Cette mesure concerne ceux qui sont nés après le 1er juillet 1951. L'âge augmentera au rythme de quatre mois par an, à partir du 1er juillet 2011, pour atteindre 62 ans en 2018. Cette mesure sera applicable dans le secteur privé comme dans la fonction publique. L'âge auquel un assuré pourra obtenir sa retraite à taux plein passera de 65 à 67 ans.

- **Alignement des règles applicables aux fonctionnaires sur celles applicables aux salariés du privé.** Les fonctionnaires verront leur taux de cotisation pour leurs retraites (7,85%) aligné sur ceux du secteur privé (10,55%). Le dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants sera supprimé à compter de 2012.

- **Prise en compte de la pénibilité au travail.** Les assurés dont l'état de santé est fortement dégradé à la suite d'expositions à des facteurs de pénibilité pourront prendre leur retraite à 60 ans à taux plein.

- **Développement de l'emploi des seniors.** Une aide à l'embauche pour les chômeurs de plus de 55 ans sera créée. Le développement du tutorat sera encouragé pour favoriser la transmission des savoirs entre les seniors et les jeunes.

La France souffre d'un chômage massif et le Ministre du travail ne trouve rien de mieux que de demander aux seniors de travailler davantage... et l'on subventionne ce retour à l'emploi ! Pourquoi ne pas plutôt mener une politique active de l'emploi pour les milliers de jeunes qui peinent à s'insérer sur le marché du travail ?

Il y a aujourd'hui au minimum 2 millions de chômeurs de moins de 50 ans en France.

Un million de chômeurs en moins, c'est un montant de 1,8 milliard d'euros en plus de cotisations pour les retraites, sans compter les activités induites par ces personnes disposant d'un revenu, sans compter les économies réalisées au niveau des allocations chômage et du RSA...

S'il est possible de créer de l'emploi, pourquoi ne pas faire travailler dès maintenant ceux qui cherchent un emploi et qui désespèrent d'en trouver ?

Est-ce raisonnable de vouloir faire travailler au-delà de 60 ans ceux qui travaillent dans des conditions difficiles, par exemple dans le bâtiment, la restauration, l'hôpital...

Le gouvernement sait qu'il est illusoire de prolonger indéfiniment les activités éprouvantes puisque la réforme évoque la pénibilité...

Mais la lutte contre la pénibilité au travail ne doit-elle être prise en compte qu'au moment de la retraite ?

L'objectif n'est-il pas que chacun travaille dans des conditions décentes, l'objectif n'est-il pas de rendre le travail valorisant pour tous ?

Les écologistes prônent un autre modèle de développement respectueux des ressources naturelles et limitant les pollutions ; ce modèle n'est pas compatible avec une croissance sans limite des activités humaines. Aujourd'hui, l'amélioration des techniques, des moyens de production, permet de satisfaire les besoins fondamentaux, avec



beaucoup moins d'heures de travail humain. Il faut tenir compte de cette réalité : il faut travailler moins pour préserver la planète et cela est suffisant dans les pays développés pour maintenir un niveau de vie acceptable pour tous.

C'est dans cette optique qu'il faut envisager, pour tous, la réduction du temps de travail, pour tous, des temps de formation, des pauses dans la vie professionnelle, et garantir à chacun le droit à la retraite à 60 ans.

Cela nécessite une redistribution des richesses, une autre organisation sociale et une autre fiscalité. Le financement des retraites peut être assuré par une fiscalité plus juste, la taxation des produits financiers, du patrimoine et des profits des sociétés. Bien sûr, cela nécessite une cohérence fiscale et sociale à l'échelle européenne, voire mondiale.

C'est la vision écologiste que je défendrai lors du débat sur le projet de loi au Sénat, en octobre.

Jean Desessard

Réactions des syndicats

L'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires) refuse le report de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans. Seule la CFE-CGC n'est pas opposée à cette mesure. **Une mobilisation nationale est prévue le 7 septembre, date du début de l'examen du texte par l'Assemblée.**

Pour Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, «il y a un divorce total entre les attentes de l'actuel gouvernement et les préoccupations syndicales».

Grand Paris : double zéro pour le grand huit de Christian Blanc !

Le Sénat a examiné en mars et avril le projet de loi relatif au Grand Paris. Titre pompeux puisque ce projet se résume à la création d'une double boucle de métro de 130 km dont la mise en service serait progressive entre 2018 et 2023.

Dominique Voynet et Jean Desessard ont rappelé que de nombreuses dispositions du texte dérogent au Code de l'environnement. En fait, tous les acquis de ces dernières années pour protéger les espaces naturels et agricoles, éviter le bétonnage, etc. sont remis en cause par le statut d'exception de la Société du Grand Paris. Ils ont également souligné que ce projet de loi ne répond en rien aux attentes des franciliens qui souhaitent notamment des trajets plus faciles entre leur lieu travail et leur lieu d'habitation, une qualité de vie préservée grâce à des services de proximité (commerces, bureaux, universités) et une baisse des inégalités entre les différents territoires.



Collectivités territoriales, une réforme bâclée et précipitée

La réforme des collectivités territoriales a été examinée par le Parlement de février à juillet, elle entérine la création d'un «super élu» fusionnant les fonctions de conseiller général et conseiller régional : le conseiller territorial.

Le Gouvernement s'est efforcé, en vain, de raccourcir les débats afin d'éviter les critiques d'une partie des sénateurs de droite hostiles à la réforme.

Les sénatrices et sénateurs Verts, et particulièrement Dominique Voynet en charge du dossier, ont constamment dénoncé une réforme territoriale qui affaiblit les compétences des collectivités locales et remet en cause la décentralisation.

Par ailleurs, ils s'opposent au mode de scrutin uninominal à deux tours envisagé par l'Assemblée nationale, ce qui reviendrait à remettre en cause la présence des femmes et à réduire la diversité de la représentation politique dans les assemblées, en particulier celle des écologistes.

Ceux-ci sont fortement représentés dans les Conseils régionaux grâce à la proportionnelle et très peu dans les Conseils généraux où le mode de scrutin favorise le bipartisme.

En ce qui concerne la parité hommes / femmes, un scrutin de liste à la proportionnelle comme les Régionales permet la présence de 47,6% de femmes, alors qu'un scrutin uninominal à deux tours, comme les cantonales, aboutit à une présence de 10,9% de femmes dans les Conseils généraux.

Les centristes, au Sénat, ont mené bataille pour l'introduction d'une dose de proportionnelle pour l'élection des conseillers territoriaux. Comme leur vote est nécessaire pour obtenir une majorité, le débat sur le mode de scrutin a été reporté à une loi ultérieure.

De même, le gouvernement a obtenu la remise en cause de la "clause de compétence générale" (qui permet à une collectivité de traiter tous les dossiers qu'elle souhaite), mais pour autant, face à l'hostilité de certains élus de droite, le Sénat n'a pu définir les compétences des futures assemblées.

Au final, il ne reste pas grand chose de ce texte, sinon la création d'un Conseiller territorial dont on ne sait pas vraiment à quoi il va servir et comment il va être élu...

“Monsieur Blanc, votre projet nest pas un grand huit, mais deux zéros accolés, un zéro environnemental et un zéro social !”

Extrait de l'intervention de Jean Desessard dans le débat au Sénat

Plusieurs solutions ont été proposées par les équipes d'architectes consultées par le Gouvernement sans être retenues. Par exemple, l'équipe Nouvel, Duthilleul et Cantal-Dupart préconisait de relier une douzaine de gares TGV existantes à une quinzaine de stations RER stratégiques afin de désengorger des stations comme Gare du Nord ou Les Halles. Alors que le projet du gouvernement facilitera seulement les trajets entre les aéroports et la Défense...

La « grande réalisation » souhaitée par Nicolas Sarkozy serait, selon les défenseurs du projet de loi, la création de l'établissement public Paris-Saclay, une « Silicon Valley » à la française...

Pourtant, supprimer des terres agricoles, rares dans ce secteur, pour soi-disant favoriser les échanges entre les entreprises, les universités et les chercheurs, n'est pas justifiable à l'heure d'Internet... Lors des débats, Jean Desessard a notamment dénoncé l'incohérence du déplacement de la faculté d'Orsay, aujourd'hui desservie par le RER et demain sur le plateau de Saclay, où il n'existe aucun réseau de transports en commun.

Enfin, l'ensemble des élus de gauche et écologistes a regretté que ce projet de loi ne respecte pas l'avis des collectivités locales et de la ville de Paris : la Société du Grand Paris, dirigée par l'État, pourra déroger à toutes les règles du droit commun et agir à la place de la région, du STIF et des communes...

Jean Desessard a notamment ironisé sur le manque de vision anticipatrice en soulignant que «le développement de Paris ne peut se limiter à la création d'une ligne de métro».

Bien que le projet ait été voté, il se heurtera à de telles difficultés de réalisation et de financement qu'il est vraisemblable qu'il ne voie jamais le jour. D'autant plus que le défenseur du projet, Christian Blanc, s'est fait remercier et le projet a été confié à Michel Mercier, ministre de l'espace rural...

Immigration :

une politique gouvernementale absurde et inhumaine

Face aux arrestations absurdes qui se multiplient à Paris ou en Île-de-France, Jean Desessard a, au cours des derniers mois, manifesté sa solidarité avec les sans-papiers, entre autres lors de la manifestation au centre de rétention du Mesnil-Amelot, au Kremlin-Bicêtre avec les salariés de la Séni, mais également Rue du Regard et avec les enseignants de Colombes.



Rue du Regard : une grève pour la régularisation, la dignité et la reconnaissance

En février dernier, 248 travailleurs sans-papiers du bâtiment se sont mis en grève et ont occupé un immeuble rue du Regard, dans le VI^e arrondissement de Paris.

Cette occupation a été soutenue activement par les Verts du Quartier Latin et les élus écologistes du Conseil régional Île-de-France

et du Conseil de Paris. En Île-de-France, ils ont été 6 000 grévistes sans-papiers engagés dans la lutte pour obtenir la régularisation de leur situation.

Au mois d'avril, les grévistes ont été délogés de la Rue du Regard et la lutte s'est poursuivie avec un piquet de grève place de la Bastille.

En juin, le gouvernement a enfin accepté de renégocier les critères de régularisation des travailleurs sans papiers : un travailleur devra avoir travaillé au moins 12 mois dans les derniers 18 mois et être présent sur le territoire français

depuis cinq ans pour être régularisé.

Le travail chez différents employeurs sera pris en compte pour protéger aussi les intérimaires.

Employés le plus souvent dans la restauration, le nettoyage, la construction, etc., de nombreux travailleurs vivent dans la clandestinité. Dans leur combat, fortement soutenu par la CGT, SUD, par les militants de "Droits devant" et par les partis de gauche, ils ont pris le risque de sortir de l'ombre et de revendiquer le droit d'être reconnu comme salariés à part entière. Cette lutte courageuse doit être saluée et soutenue. La pression militante ne doit pas cesser pour en finir avec une politique de l'immigration qui autorise de fait un système "esclavagiste".



Augustin Legrand, fondateur des Enfants de Don Quichotte et élu conseiller régional Europe Ecologie / Les Verts, rue du Regard à Paris avec Jean Desessard et les travailleurs sans-papiers.

Lycéens sans papiers : l'incohérence de la politique d'Eric Besson

Fin janvier, un jeune homme de 19 ans d'origine marocaine, qui préparait un bac pro dans un lycée de Colombes (92) a été reconduit à la frontière vers Agadir, suite à une erreur administrative. Sollicité par les Verts de Colombes, Jean Desessard est intervenu auprès du Ministre de l'Immigration afin qu'il revienne sur cette décision administrative incompréhensible. Ainsi, le jeune homme a pu regagner la France et son lycée en février, à la faveur d'un visa délivré par le consulat de France au Maroc. Cette histoire n'est pas sans rappeler celle de Najlae Lhimer à Orléans, également victime d'une reconduite à la frontière aberrante. Pour les Verts de Colombes, c'est la deuxième mobilisation réussie en faveur d'un lycéen, après le cas de la Cap-Verdienne Suzilène Monteiro en 2006.

L'expulsion aveugle de jeunes étrangers qui essaient de construire leur avenir en France devient de plus en plus fréquente et illustre l'incohérence et l'inhumanité de la politique menée par le Ministre Eric Besson.

Incendie du centre de rétention de Vincennes : un procès inique !

En mars dernier, Jean Desessard a assisté, en qualité de témoin, au procès des dix retenus poursuivis pour l'incendie du Centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, le 22 juin 2008. Il souhaitait témoigner de la surpopulation de ce centre, qu'il avait visité quinze jours avant l'incendie, et de la tension extrême qui y régnait.

L'ambiance était très tendue au tribunal correctionnel de Paris, entre la juge et les avocats de la défense. Ceux-ci, dont Mylène Stambouli, ont mené un combat rigoureux mais la juge s'est obstinée dans une démarche de répression. Les audiences ont été émaillées de nombreux incidents, allant jusqu'à un refus des associations et des avocats de s'exprimer face au cynisme de la juge. Les prévenus ont été condamnés à des peines de prison ferme allant de 8 mois à 3 ans. Le procès a été renvoyé en appel.

A l'issue de ce jugement inique, Jean Desessard a dénoncé un procès éminemment politique.

Stages médico-social, le désengagement de l'Etat

Le 29 avril dernier, Mme Desmarescaux, sénatrice, a fait voter par la majorité sénatoriale (UMP et centristes) une proposition de loi qui supprime la gratification des stagiaires dans le secteur médico-social. Elle a proposé cette exemption de rémunération des stages car dans ce secteur, les structures de formations n'ont plus les moyens de rémunérer les étudiant.es.

Ceux-ci ne trouvent donc plus de stages pratiques, pourtant obligatoires dans leur formation.

Le vote par le Sénat de cette proposition de loi constitue une entorse à l'application de la loi relative à la formation professionnelle, qui prévoit une gratification obligatoire pour tous les stages de plus de deux mois.

Les stagiaires (au nombre de 1,2 million, en progression de 50% entre 2005 et 2008) ne sont pourtant gratifiés que de 417 euros (depuis le 1er janvier 2010), soit moins que le seuil de pauvreté, ou que l'ex RMI.

Jean Desessard, attaché au principe de la rémunération obligatoire des stages, considère que ce secteur de la formation professionnelle ne doit pas faire exception à la loi et que l'Etat doit assurer les gratifications de ces étudiant.es.

Dans un centre d'appel, la mise en concurrence entre les salariés et la personnalisation des objectifs provoque la montée de l'individualisme et l'isolement.

Stress et mal-être au travail, les conclusions du rapport du Sénat

Ces dernières années, plusieurs drames, comme les suicides chez France Télécom, ont médiatisé la souffrance au travail dans les entreprises de service, en particulier les grandes entreprises privatisées.

Jean Desessard a participé à la Mission d'information sur le mal-être au travail mise en place par la Commission des affaires sociales du Sénat. Afin d'analyser ce phénomène et de proposer des solutions, de janvier à juin 2010, trente-six auditions ou tables rondes ont été organisées, ainsi que deux déplacements sur le terrain : le premier au Technocentre de Renault à Guyancourt (Yvelines), le second dans un centre d'appels de France Telecom à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Les membres de la Mission ont ainsi rencontré des représentants de syndicats de salariés, de personnels hospitaliers, des psychiatres et psychologues spécialistes de la santé au travail, des responsables de ressources humaines de grandes organisations, des dirigeants d'entreprise, des sociologues et chercheurs ainsi que le Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Eric Woerth.

A la suite de ces auditions, la Mission sur le mal-être au travail a publié un rapport consultable sur le site du Sénat. Ce rapport dresse un diagnostic des causes et des modalités d'action pour sortir les salariés de la souffrance. Jean Desessard a approuvé ce rapport et a insisté dans sa contribution sur la perte de sens du travail, l'atomisation de l'organisation et la course effrénée à la productivité. Cette souffrance au travail est aussi la conséquence de la montée de l'individualisme dans l'entreprise, de la mise en concurrence entre les salariés et de la régression des solidarités.

Dans sa contribution, Jean Desessard a également dénoncé l'organisation en flux tendus du monde de l'entreprise qui ne laisse aucun temps de respiration mais au contraire met les salarié.es en état de stress permanent, dans l'inquiétude du moindre grain de sable qui ferait dérailler la machine.



CRISE DU LOGEMENT ET IMMEUBLES VIDES...

Le droit de réquisition n'est toujours pas appliqué

Il y un an, Jean Desessard interpellait le Ministère du Logement concernant l'application de la loi sur les réquisitions à Paris, en particulier l'immeuble situé 69, rue de Sèvres, dans le 6ème arrondissement de Paris. Dans sa réponse, Benoist Apparu affirmait que « la procédure de réquisition de locaux issue de l'ordonnance du 11 octobre 1945 s'applique, quel que soit le statut du propriétaire, aux locaux à usage d'habitation situés dans les communes dans lesquelles il existe une crise du logement et dont la vacance ou l'occupation insuffisante est confirmée après enquête et étude sur la nature des travaux à réaliser. » Pourtant, la procédure n'est toujours pas utilisée. Rien n'a changé au 69, rue de Sèvres, l'immeuble est toujours inoccupé et cela fait maintenant 12 ans... Place des Vosges à Paris, le Collectif Jeudi Noir occupe depuis novembre 2009 un hôtel particulier surnommé « La Marquise » en référence à sa célèbre propriétaire Madame de Sévigné. Ce bâtiment est inoccupé depuis 44 ans, mais sa propriétaire refuse de le louer ou de le vendre. Ces cas emblématiques témoignent du manque de volonté des pouvoirs publics quant à l'application du droit de réquisition, qui fait pourtant bien partie de l'arsenal juridique permettant d'endiguer la crise du logement.

A la conférence mondiale des peuples sur le Changement Climatique, en Bolivie

Le récit de Jean Desessard, un des seuls parlementaires européens à avoir pu se rendre à la Conférence sur le Changement climatique de Cochabamba (20 - 22 avril 2010), en Bolivie - les autres parlementaires étant bloqués par le nuage de cendre du volcan islandais.

Malgré les cachets contre le mal des montagnes, l'arrivée à La Paz, capitale de la Bolivie, où se trouve le plus haut aéroport du monde (4 000 m), est physiquement impressionnante. On s'habitue vite pourtant, tout en se demandant pourquoi cette ville a été construite à une telle altitude et non dans les vallées qui accueillent les exploitations agricoles du pays.

A l'hôtel Rosario de La Paz, je retrouve Maria Portugal, responsable de l'Amérique du Sud pour les Verts français, qui a organisé ma venue pour participer à la conférence Mondiale

des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère de Cochabamba.

Rencontre avec le Parti vert Bolivien à La Paz

Nous restons quelques jours à La Paz pour rencontrer les responsables des Verts Boliviens et animer une conférence à l'université sur le changement climatique.

Tout d'abord, je rencontre la présidente des Verts boliviens, Margot Soria Saravia, qui fut dans les années 80, une députée du Mir (parti social démocrate), qu'elle quitta en 93. Elle a fondé le Parti Vert Bolivien le 9 août 2007, soutenue par les Verts français, notamment Maria Portugal et Catherine Grèze, ancienne responsable des Verts mondiaux, devenue Eurodéputée, en 2009.

Le parti revendique plus de 500 militants pour une population bolivienne de 9 millions d'habitants. Il a donc fort à faire, et surtout il doit se



Ci-dessus, l'urbanisation de la capitale de la Bolivie, La Paz (3 600 m d'altitude). En haut, à droite, des participants à l'inauguration de la conférence, rassemblés dans un grand stade de la ville de Cochabamba.



Les indiens à l'inauguration de la conférence au stade de Quitipaya, dans la banlieue de Cochabamba.



Jean Desessard avec Isaac Avalos et Adolpho Mendoza, sénateurs du MAS.

faire reconnaître puisque le nom «Verdes» est aussi revendiqué par un mouvement «éco naturaliste» de Cochabamba et par une organisation soutenue par le gouverneur, de droite, de Santa Cruz.

Je rencontre pendant ces journées les jeunes du mouvement Vert, les responsables Paulino Guarachi, ancien leader du principal syndical paysan qui a participé avec José Bové à la création de Via Campesina et Rolando Quisbert, nouvellement élu au conseil régional de La Paz en alliance avec le MSM, un mouvement indien katariste (issu du syndicalisme paysan de lutte), qui a gagné dans la circonscription de La Paz contre le MAS, le parti du Président Morales.

Les Verts boliviens sont aujourd'hui en attente de la reconnaissance par la commission nationale électorale de Bolivie du statut officiel de parti politique. Le président Morales n'est pas favorable à cette reconnaissance car il souhaite intégrer les Verts dans son parti fédéral, le MAS.

La conférence sur le climat à Cochabamba

Je rejoins la ville de Cochabamba où se déroule la conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère (Pachamama, en langue indienne).

On respire mieux, nous sommes à 2 500 mètres d'altitude et il fait beaucoup plus chaud. J'y rencontre Pauline Lavaud qui est venue représenter la fondation «France Libertés» à la fête de l'eau qui a regroupé des milliers de «participants-manifestants» pendant trois jours. La réflexion portait principalement sur la ressource en eau – la fonte des glaciers due au réchauffement climatique risque de poser des problèmes d'alimentation en eau aux grandes villes de Bolivie – la conférence s'est également prononcée pour des services publics de l'eau.

Je rencontre l'ambassadeur français sur le changement climatique, Brice Lalonde, lors de l'inauguration de la conférence, dans un stade

près de l'université de Tiquipaya, dans la banlieue de Cochabamba. Par contre, je suis désolé de l'absence des parlementaires français, José Bové, Martine Billard et Jean Luc Mélenchon qui n'ont pu venir à cause du nuage de cendres du volcan islandais qui empêche toute navigation aérienne à partir de l'Europe.

Du discours d'ouverture du Président Evo Morales, les journaux reprendront surtout ses propos inacceptables sur les poulets aux hormones qui *“agissent sur la sexualité des hommes et les OGM qui rendent chauves”*...

Sur les lieux de la conférence, je retrouve l'ensemble de la délégation des Verts français, Maria Portugal, Patrick Farbiaz, mandaté par les élus Europe Ecologie européens, Anne de Beaumont qui sillonne les routes montagneuses de Bolivie avec son fils. Nous sommes agréablement surpris par l'affluence, près de 35 000 personnes dont 9 000 non boliviens, des heures de file d'attente pour se faire enregistrer, une forte présence de la population indienne. L'ambiance est joyeuse, jeune, dynamique ; les débats sont sérieux, documentés, militants.

D'ailleurs, la déclaration finale de Cochabamba reflétera la qualité de ces débats ; elle tranche avec le résultat calamiteux de Copenhague et sans réserve j'en approuve l'esprit et les propositions (consultable sur mon site internet : www.desessard-senateur.org).

En marge de la conférence, nous déjeunons avec Manuel Baquedano, Chilien, un des trois responsables du Parti Vert des Amériques, qui nous donne une formidable leçon de stratégie quant à la présence et au développement de l'écologie politique en Amérique Latine.

L'avant-dernier jour, Muttiah Yoganathan, membre de la commission Transnationale des Verts, finit par nous rejoindre ayant contourné le nuage de cendres par le Sud.

Préparer le sommet de Cancun

L'objectif est de préparer le sommet de Cancun au Mexique qui se tiendra en décembre. Il est important que la déclaration de Cochabamba fasse partie des contributions



A la conférence de presse des Verts boliviens, Anne de Beaumont et Patrick Farbiaz qui tient dans ses mains un jouet en plastique recyclé fabriqué dans un centre social.



Maria Portugal avec une sénatrice bolivienne, lors du repas officiel.



Jean Desessard avec une députée bolivienne à la sortie de la séance inaugurale.

prises en compte par la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) au même titre que la conclusion «piteuse» de Copenhague.

Les membres de la délégation des Verts français ont décidé de préparer ce sommet sur les bases de la déclaration « pachamama » de Cochabamba.

Pour ma part, je vais lancer le réseau des parlementaires mondiaux pour le soutien de la déclaration de Cochabamba pour lutter contre le dérèglement climatique.

En effet, c'est une proposition issue de mon entretien avec deux sénateurs boliviens, en parallèle de la conférence. J'ai donc rencontré Adolpho Mendoza, et Isaac Avalos, président du groupe des sénateurs MAS (parti du président). Ce groupe est majoritaire au Sénat, il représente 26 sénatrices et sénateurs, principalement issus des syndicats ouvriers et paysans. Le Sénat bolivien est composé de 36 membres, représentant 9 régions qui élisent chacune 4 sénatrices, sénateurs à la proportionnelle des résultats des élections présidentielles dans la région.

Lors de cet entretien, nous avons convenu de créer ce réseau des parlementaires.

Les parlementaires signataires de l'appel prendront l'engagement de préparer Cancùn et d'agir dans leur parlement national ou supra national, Parlement européen, Parlement andin... en respect des positions affirmées dans la déclaration de Cochabamba.

Je m'efforcerais de développer ce réseau en France et en Europe.

Jean Desessard



Jean Desessard rencontre Manuel Baquedano, chilien, représentant des Verts Amériques à la conférence.



La foule rassemblée lors de la séance d'inauguration au stade de Tiquipaya.



La couverture du 1er numéro de la revue gratuite d'écologie politique *Pachamama*, créée par Patrick Farbiaz avec le soutien de Catherine Grèze, eurodéputée Europe-Ecologie.

Pachamama (la Terre-Mère) est la déesse terre dans la religion des Amérindiens d'Amérique du Sud. Elle représente une figure majeure de la culture Tiwanaku en Bolivie. L'objectif de cette revue n'est pas seulement de faire circuler l'information. Il est aussi de mettre en valeur des travaux et des débats en cours à l'international : dans de nombreux pays, une pensée de l'écologie politique issue de contextes sociaux et politiques différents donne un éclairage novateur sur celle portée dans nos pays.



Récolte du riz près de Tombouctou, au Mali.

CONFERENCE DEBAT AU SENAT

Construire une agriculture durable en Afrique sub-saharienne

Le samedi 13 mars 2010, une conférence-débat sur l'agriculture durable en Afrique Sub-saharienne animée par Florence Fauray-Vidal, Présidente de l'association Afrique/Agri Solaire, s'est tenue au Sénat, sous le parrainage de Jean Desessard.

Le débat s'est orienté autour d'un objectif commun : la mise en place et le soutien à une agriculture capable d'assurer à ces pays la sécurité alimentaire, en respectant les sols, la qualité des eaux, et la santé des populations.

Le public a pu assister aux interventions d'Adam Issifou, agronome (Agrocampus de Rennes), de Patrick Farbiaz, essayiste et rédacteur en chef de la revue « *Pachamama* » et de Bouba Diaby, cofondateur de l'APADS et d'Afrique/Agri Solaire. Monsieur le Conseiller Diarra Gaoussou, représentant de l'Ambassade du Mali en France était également présent.

Au cours des débats, trois points ont été particulièrement développés : la nécessité de sortir de la crise alimentaire sans renoncer à tout échange et à tout commerce ; l'importance de la coopération décentralisée et du co-développement ; et le rôle prépondérant des femmes productrices dans l'agriculture vivrière en Afrique sub-saharienne.

Soutien aux syndicalistes kanaks

En janvier dernier, une délégation d'élus Europe Ecologie-Les Verts s'est rendue en Nouvelle-Calédonie : Jean Desessard, Alima Boumediene-Thiery sénatrice, Karima Delli, François Alfonsi, et José Bové, députés européens, Michèle Loup et Mehdi Lallaoui, conseillers régionaux d'Île-de-France.

Cette visite a fait suite à la demande de représentants de «Solidarité Kanaky» reçus au Sénat en septembre 2009. Le collectif souhaitait alerter les parlementaires suite aux grèves de l'été 2009, qui avaient pour but de dénoncer l'exploitation des salariés d'origine kanake dans l'archipel, et à l'incarcération du leader syndical Gérard Jodar, détenu pour «faits syndicaux» (voir l'encadré).

La délégation entendait peser sur les institutions locales, notamment en rendant visite au Congrès et au Sénat Coutumier. Jean Desessard a également utilisé son droit parlementaire pour visiter le Camp-Est, la seule prison de l'île, où a été incarcéré Gérard Jodar jusqu'au 14 janvier dernier. Les élus ont constaté les conditions de détention calamiteuses – bâtiments dégradés et insalubres, surpopulation carcérale, évasions fréquentes, etc.

La délégation a assisté à l'audience en appel de Gérard Jodar. Il avait été condamné en juin à deux ans de prison ferme pour «provocation directe à attroupement armé» et «entrave à la circulation d'un aéronef». Selon Jean Desessard, la magistrature locale s'est prononcée sous la pression politique du gouvernement calédonien. Cette condamnation étant absurde et contraire aux droits fondamentaux du syndicalisme, le juge l'a finalement remis en liberté ; une victoire pour la liberté syndicale. La délégation Europe Ecologie – Les Verts s'est réjouie de cette libération. Néanmoins, on ne peut que s'inquiéter du recul des libertés syndicales, en métropole comme outre-mer.



De gauche à droite, devant le Sénat coutumier, à Nouméa : François Alfonsi, député européen, Jean Desessard, sénateur de Paris, Karima Delli, députée européenne, Alima Boumediene-Thiery, sénatrice de Paris, José Bové, député européen.

Jodar et le conflit syndical néo-calédonien

Suite à un conflit à Air Calédonie en mars 2009, l'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et des Exploités) déclenche une grève générale. En mai, une journée de mobilisation devant l'aérodrome de Nouméa rassemble plusieurs centaines de militants. Certains étaient montés à bord de deux appareils vides de la compagnie AirCal, afin de se protéger des gaz envoyés par les policiers présents. Le 29 juin 2009, 28 militants de l'USTKE ont été condamnés à des peines de prison pour «entrave à la circulation d'un aéronef», alors qu'aucun avion ne circulait et que c'est l'intervention policière qui a ensuite désorganisé le trafic. Parmi eux se trouve Gérard Jodar, président du syndicat indépendantiste calédonien USTKE. Il a passé plusieurs mois dans les geôles du Camp-Est, ancien bagne de Nouméa et unique prison de l'archipel. Ce lieu de privation de liberté est tristement célèbre pour sa surpopulation (près de 400 détenus pour 190 places), sa vétusté et l'absence de structure de formation ni de réinsertion. En outre, 97% des détenus sont d'origine kanake. Le cas de Jodar illustre un fait très rare d'emprisonnement de syndicalistes en France.

Dernière minute : Lors de sa première visite en Nouvelle-Calédonie, François Fillon a officialisé le samedi 17 juillet 2010 la légitimité des drapeaux français et kanak, ils flotteront désormais côte à côte sur cet archipel, marquant une nouvelle étape vers l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et la reconnaissance du peuple kanak. L'ensemble des organisations et partis indépendantistes se sont réjouis de cet événement. Louis Kotra Uregei, élu du parti travailliste de Nouvelle Calédonie et membre fondateur de l'USTKE a souligné sa grande satisfaction devant le Congrès de Nouvelle-Calédonie.

Nouvelle-Calédonie, quelques repères

La Nouvelle-Calédonie est un archipel d'Océanie situé dans l'océan Pacifique à 2000 km à l'est de l'Australie et à 1700 km au nord de la Nouvelle-Zélande, à quelques degrés au nord du Tropique du Capricorne. La Nouvelle-Calédonie se situe à presque 20 000 kilomètres de la métropole.

La Nouvelle-Calédonie est constituée d'une île principale, la Grande Terre, et de dépendances, qui représentent une surface totale émergée de 18.585 km². Le terme Calédonie dérive du nom donné par les Romains au massif montagneux du nord de l'Écosse. James Cook, d'origine écossaise, baptisa ainsi l'île qu'il a découvert en 1774 en référence à cette région. La Nouvelle-Calédonie est aussi dénommée par les descendants de colons européens (les Caldoches) et les Métropolitains (les Zoreilles) « le Caillou », tandis que le terme « Kanaky » a une connotation indépendantiste et identitaire, en référence au terme kanak, terme d'origine hawaïenne, désignant les populations autochtones, répandu dans le Pacifique par les navigateurs européens.

Bisphénol A

Le Sénat suspend enfin la commercialisation des biberons nocifs

Marie Blandin et Jean Desessard ont voté avec l'ensemble des sénatrices et sénateurs Verts la proposition de loi visant à suspendre la commercialisation des biberons produits à base de bisphénol A, un composé chimique nocif. Ils avaient déjà pris position lors du débat sur le Grenelle de l'environnement pour une interdiction totale de cette substance dans tous les plastiques alimentaires et le matériel médical et de puériculture, mais cette proposition n'avait pas été adoptée. Jean Desessard s'est néanmoins félicité de cette première avancée qui va dans le sens de la protection de la santé des nourrissons.



Jean Desessard en séance



Les plastiques identifiés par le code de recyclage n°7 (PC) contiennent du Bisphénol A

Eviter un AZF bis à Dieppe !

Marie-Christine Blandin et Jean Desessard ont reçu au Sénat Maxim Shingarkin, représentant de l'association russe Socio-Ecological Union. Cette association, née sous l'ère soviétique, rassemble plus de



25 000 membres soucieux de la protection de l'environnement. Socio-Ecological Union mène également des actions au-delà des frontières russes, et

c'est dans cet esprit de solidarité avec Les Verts – Europe Ecologie qu'ils ont lancé l'alerte sur les vellétés d'installation à Dieppe de l'entreprise Uralchem. Cette entreprise est tristement connue pour ses activités dans le domaine des engrais chimiques. Dieppe constituerait pour Uralchem une porte d'entrée vers le marché britannique, sans souffrir outre-Manche des problèmes d'image qui entachent la crédibilité du groupe. Uralchem serait une entreprise peu fiable, dirigée par un homme d'affaires véreux dont le but est la recherche du profit aux dépens de considérations sociales et environnementales.

Laisser Uralchem s'implanter à Dieppe, ce serait ne rien avoir retenu de la leçon d'AZF. En 2001, l'explosion de l'usine d'engrais avait coûté la vie à 31 personnes, sans qu'aucun coupable n'ait été sanctionné.

Le groupe des Verts du conseil municipal de Dieppe continue de se battre pour éviter l'implantation d'un équipement à très haut risque écologique.

Handicap

Il faut garantir la pérennité des financements de l'Etat

Fin juin, le Sénat a débuté l'examen d'une proposition de loi tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Il est reconnu que les maisons départementales jouent un rôle indispensable d'informations et d'accueil; mais les MDPH rencontrent de nombreuses difficultés de fonctionnement, dues en partie à l'organisation du personnel mis à disposition et également à d'importantes difficultés financières liées aux baisses des dotations de l'Etat aux départements.

Lors de la discussion en séance le 26 octobre prochain, Jean Desessard défendra plusieurs amendements visant à garantir la pérennité des financements des MDPH face au désengagement de l'Etat, pour assurer le maintien de leur action envers les personnes handicapées.

Se préparer à la fin du pétrole



Une affiche qui a malheureusement toujours toute son actualité...

C'est, jour après jour, ce que défendent les sénatrices et sénateurs Verts, par leurs amendements et propositions, en lien avec les associations écologistes, les syndicats, les citoyens mobilisés pour sauver la planète. Du Torrey Canyon à l'Amoco Cadiz (ci-dessous en train de couler au large de Portsall, en 1978), de la Louisiane à la Chine, les pollutions par le pétrole et ses dérivés ne cessent pas de détruire la biodiversité, d'anéantir l'économie de



proximité et de nuire à la santé des populations.

C'est dès maintenant que nous devons construire la société post-pétrole, préserver au niveau mondial les ressources naturelles, mettre en oeuvre un nouveau mode de développement.



Régionales 2010 - Action militante à Dreux (Eure-et-Loir).



Avec Jérôme Gleizes, responsable de la Commission Transnationale des Verts, lors de manifestation du 23 mars contre la réforme des retraites



Lors d'une soirée contre la privatisation de La Poste, à Dijon le 15 février.



Avec la sénatrice Michèle André (PS) devant le Sénat lors de la manifestation organisée le 22 juin par le Collectif national pour les Droits des Femmes à l'occasion de la proposition de loi contre les violences faites aux femmes.



Régionales 2010 - A la permanence d'Europe Ecologie - Les Verts d'Aurillac (Cantal), à l'occasion d'une intervention sur la réforme des collectivités territoriales, le 25 février. Avec Lionel Roucan, tête de liste dans le Cantal, et Christian Bouchardy, tête de liste de la Région Auvergne.



Accueil du groupe Europe Ecologie - Les Verts du Quartier Latin au Sénat.

Elections européennes, suite : le déni de démocratie de la France

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a permis à la France d'obtenir deux sièges supplémentaires au Parlement européen, portant ainsi à soixante-quatorze son contingent d'eurodéputés.

Dans une tribune publiée sur *Lemonde.fr*, Jean Desessard et ses collègues sont revenus sur la nécessité d'une méthode claire et transparente afin de préciser les modalités de désignation de ces nouveaux eurodéputés, comme l'ont fait la plupart des autres pays européens.

A défaut d'avoir fixé les règles avant le

scrutin, le gouvernement aurait pu se conformer au résultat des élections européennes de juin 2009, en appliquant la règle électorale d'alors et en refaisant le calcul sur une base de soixante-quatorze postes. Seraient alors entrés au Parlement européen la quatrième de la liste UMP dans l'Ouest, Mme Le Brun, et le deuxième de la liste Europe Ecologie dans le Nord-Ouest, M. Dufour.

Mais le Président de la République a tranché : ces deux nouveaux eurodéputés seront choisis arbitrairement parmi les

députés nationaux. Non seulement cette désignation représente une négation du scrutin du 7 juin 2009, mais il est aberrant de permettre le cumul de parlementaire européen avec celui de député national. Cette décision doit encore être entérinée par les parlements nationaux.

A l'occasion de ce débat, les sénatrices et sénateurs se mobiliseront donc contre cette « exception française », afin de rendre toute sa légitimité démocratique au scrutin européen.



A Mauguio, dans l'Hérault, les Verts et Europe Ecologie du Languedoc, réunis le 15 juillet pour débattre de l'avenir du rassemblement des écologistes. Avec Christophe Cavard, conseiller général du Gard, Dany Cohn-Bendit et José Bové, députés européens, Jean-Louis Roumégas, porte parole national des Verts, Zina Bourguet, conseillère municipale, Jean Desessard, et Arlette Zilberg, responsable de la commission Féminisme des Verts.

Vers une coopérative de l'écologie politique ?

Quelle forme prendra le rassemblement des Verts et Europe Ecologie ? C'est le débat que les écologistes mèneront aux Journées d'Été en août, à Nantes. Ils devront traduire dans une nouvelle forme d'organisation la dynamique électorale. Jamais les écologistes n'ont connu un tel succès aux élections européennes, avec plus de 16% des voix et 14 élu.es. Cela a été confirmé aux élections de mars dernier avec 263 élu.es régionaux. Cette réussite doit être bien sûr attribuée au projet écologiste, mais aussi à la composition des listes. Celles-ci ont montré une image de rassemblement et d'ouverture. Les candidat.es incarnaient le projet, de par leur personnalité et leur histoire. Cela faisait sens.

Construire la coopérative de l'écologie politique dans cet esprit permettra de répondre aux attentes exprimées à la fois par les militant.es et par les citoyens qui nous ont accompagnés ces derniers mois. La notion même de "coopérative" est porteuse de sens et la structure devra pouvoir perpétuer et amplifier la dynamique du rassemblement et de l'ouverture. Une structure qui sera à la fois un parti, dans le sens traditionnel du terme - qui présente des candidat.es aux élections, et est en mesure d'appliquer son programme -, mais aussi un "parti-réseau", capable de fédérer les acteurs de la société civile. Enfin, la coopérative doit être un mouvement aux pratiques militantes différentes, en phase avec les attentes citoyennes de démocratie du 21^e siècle.

C'est le défi que nous devons relever pour préparer les Assises constituantes prévues à la mi-novembre.

Un beau dimanche de juillet !

Anny Poursinoff élue députée dans les Yvelines

Une victoire historique

Militante des Verts depuis 20 ans, Anny Poursinoff a gagné avec la 10^e circonscription des Yvelines une élection très importante. Importante d'abord car c'est la première victoire emblématique d'une candidature commune de la gauche menée par une candidate écologiste depuis les élections régionales. Importante ensuite car c'est une circonscription jamais gagnée à gauche auparavant, sur les terres de la très contestée Christine Boutin et du président du Sénat Gérard Larcher. Importante enfin car la candidature d'Anny était aussi celle des féministes, qui ont fait campagne pour elle et salué sa victoire. Anny Poursinoff rejoint Yves Cochet, François de Rugy et Noël Mamère à l'Assemblée Nationale.



Une soirée de bonheur pour les militant.es présent.es à Rambouillet le soir de la victoire d'Anny. Derrière Anny Poursinoff et Cécile Duflot, Secrétaire nationale des Verts, Jean Desessard et Albert Bischerour, adjoint au Maire des Mureaux.



Jean Desessard distribue des tracts au marché de Rambouillet, la veille du scrutin. Sur la photo, un des militants socialistes qui ont prêté main forte à Anny pendant la campagne.

L'agenda

Journées d'Été des Verts

L'Empreinte, la gazette des cinq sénatrices et sénateurs Verts sera disponible aux Journées d'été des Verts (Nantes du 19 au 21 août 2010).

Journées parlementaires

Elles auront lieu les jeudi 23 et vendredi 24 septembre à Arras.

Jean Desessard, bilan 2010

Jean Desessard présentera le 30 septembre au Sénat un bilan de son activité parlementaire de l'année.

Pour y participer, merci de vous inscrire : j.desessard@senat.fr

Débat réforme des retraites

Le 4 octobre, début au Sénat de l'examen du projet de loi sur les retraites.

Retrouvez toutes les infos et actus sur le site internet de Jean Desessard : www.desessard-senateur.org